

Consultation sur les nouveaux programmes : prise en compte des connaissances et compétences relatives à la culture de l'information

Que nous soyons dans la société de l'information, la société du savoir ou une société en réseaux, il apparaît, notamment à l'UNESCO, que la maîtrise de l'information est une compétence indispensable aux hommes du XXI^e siècle. Cette compétence s'exprime dans un grand nombre de domaines différents mais prend toute sa cohérence dans une culture spécifique où les savoirs éclairent les savoir faire et les rendent susceptibles de s'adapter aux évolutions rapides des techniques.

Les recherches menées actuellement en didactique de l'information-documentation, fédérées par les travaux de l'ERTé « Culture informationnelle et curriculum documentaire », ont révélé la spécificité des connaissances et des compétences relevant du domaine info-documentaire. Un corpus de savoirs scolaires est en cours de structuration visant l'élaboration, dans une visée curriculaire et programmatique, de contenus d'enseignement adaptés aux différents niveaux d'étude, de la maternelle à l'université.

La FADBEN (association des professeurs documentalistes de l'Education nationale), qui fait partie de cette ERTé, a toujours oeuvré pour la reconnaissance de ces savoirs spécifiques. Elle a de même fait des propositions concrètes non seulement d'identification et de structuration de ces savoirs, mais aussi de mise en oeuvre par les professeurs documentalistes des apprentissages info-documentaires.

Certaines de ces connaissances et compétences en information-documentation sont présentes dans le Socle commun. S'il est important, comme pour toutes les compétences visées par le socle, qu'elles soient abordées et évaluées dans des contextes disciplinaires variés auxquels toutes les disciplines peuvent participer, il n'en reste pas moins que, pour préserver leur cohérence et garantir la maîtrise scientifique de connaissances relevant d'un domaine spécifique, il est indispensable que cet enseignement soit pris en charge, coordonné et placé sous la responsabilité du corps enseignant des professeurs documentalistes dont c'est la spécialité.

Pour cela, et pour le moins, **il est indispensable que les programmes de chaque discipline fassent explicitement appel au travail en co-disciplinarité avec les professeurs documentalistes pour toutes les compétences du socle visant à développer une culture de l'information**, dont celles relatives à la recherche, au traitement, à la production et à la communication de l'information. C'est là une condition nécessaire pour donner cohérence et unité à ces apprentissages, pour permettre aux élèves d'aller au-delà de la simple maîtrise des techniques de l'information et de la communication, et, tout en intégrant la culture numérique, d'accéder à une culture de type humaniste et générale comprenant tous les aspects de l'utilisation de l'information.

Or, les grilles de référence relatives à la mise en oeuvre du socle commun, actuellement disponibles sur le site Eduscol, ne permettent pas d'appréhender le développement des compétences et connaissances info-documentaires de façon cohérente dans la mesure où elles sont non seulement disséminées dans les différents piliers, mais surtout appréhendées du point de vue des disciplines instituées, sans aucune référence explicite à l'action pédagogique des professeurs documentalistes. De plus, certaines de ces compétences, hautement spécifiques, ne prenant pas appui sur des contenus d'apprentissages stabilisés, risquent de demeurer dans l'aléatoire et l'implicite si des apprentissages adaptés ne sont mis en place. Cette carence dans la structuration des contenus à développer se manifeste notamment dans le pilier 4 où aucune progression des apprentissages n'est proposée pour le collège.

Il nous semble donc indispensable qu'il soit fait référence aux connaissances, aux capacités et aux attitudes relevant d'une culture de l'information mises en avant par les travaux en didactique de l'information dans la conception des programmes visant à développer les compétences

informationnelles et documentaires. De même, il est indispensable que la mise en oeuvre de ces apprentissages soit confiée aux professeurs documentalistes.

-Le récent [rapport sur l'éducation aux médias](#) met en avant le rôle joué par les professeurs documentalistes et pointe certaines carences qui mettent actuellement un frein à une mise en oeuvre efficace de cette éducation. Parmi celles-ci notons :

- le manque de lisibilité et d'évaluation des apprentissages : il serait utile de disposer d'un référentiel venant délimiter cet enseignement et en cadrer l'évaluation,
- le manque de pilotage pédagogique : le professeur documentaliste est pressenti comme professeur référent pouvant prendre en charge la mise en oeuvre des apprentissages,
- le manque d'un temps défini consacré à cet enseignement dans le cursus scolaire des élèves.

Nous ne pouvons qu'amender ce constat en l'élargissant à l'ensemble du domaine couvert par l'information-documentation, dont les médias font partie, et nous irons dans le sens de ce rapport en demandant que, dans les nouveaux programmes :

- le professeur documentaliste soit explicitement désigné comme référent pour le développement des connaissances et compétences relatives à la culture de l'information.
- qu'un temps d'enseignement spécifique soit institué (sous forme de module, par exemple)
- que soit envisagée la formalisation d'un référentiel d'accompagnement portant sur la mise en oeuvre progressive des apprentissages visés, articulant connaissances, capacités et attitudes, ainsi que sur les modalités de leur évaluation.

La FADBEN
(Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale)